

Longueuil, le 15 février 2020

Envoi par courriel

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

À l'attention de monsieur Marc Croteau
Sous-ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage (boîte 02)
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3214-14-041

**Objet : Mine Renard, Les Diamants Stornoway (Canada) Inc.
Réponses à la lettre du 16 décembre 2020 - Modification du certificat
d'autorisation – Suivi du programme de suivi environnemental et social**

Monsieur le Sous-Ministre,

Il nous fait plaisir de vous transmettre, par la présente, les réponses aux questions et commentaires de la lettre datée du 16 décembre 2020 et adressée à M. Martin Boucher, concernant la modification du certificat d'autorisation (CA) global du projet Renard de Les Diamants Stornoway (Canada) Inc. Ces questions ont été reprises dans le présent courrier et nous vous fournissons une réponse détaillée qui va vous permettre de mieux saisir le contexte des activités entourant chacune des questions.

Questions :

1. « Il est recommandé que vous preniez en considération les commentaires suivants en lien avec la fréquentation du lieu d'enfouissement par l'ours noir et le loup et que vous apportiez les ajustements nécessaires à votre suivi. Vous devrez présenter ces renseignements dans votre prochain rapport annuel de suivi environnemental et social » :

- Un suivi des modifications apportées à la clôture du lieu d'enfouissement en tranchées (LEET) depuis l'été 2019 et de ses impacts sur la fréquentation du LEET par l'ours noir

Clôture du LEET

Réponse : À la suite de la visite du biologiste du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) les 3 et 4 juin 2019, Stornoway a apporté des modifications à la clôture du LEET afin d'améliorer, entre autres, la gestion de l'ours noir :

De très grosses roches ont été installées sous le portail d'entrée, ce qui a permis de limiter efficacement les possibilités pour les ours noirs de creuser et de s'introduire dans le LEET. Une vérification régulière de la clôture électrique est réalisée de façon hebdomadaire afin de s'assurer de son bon fonctionnement tout au long de l'année. Une emphase est particulièrement apportée lors de la saison estivale. Des roches sont enterrées par l'opérateur du LEET au fur et à mesure que les ours creusent de nouveaux trous sous la clôture, et ce, afin de leur bloquer l'accès au LEET.

À l'automne 2019, la partie sud-ouest de la clôture du LEET a été entièrement déterrée afin d'ajouter du grillage à la clôture du côté extérieur du LEET. Il a s'agit ensuite d'enterrer du grillage jusqu'à deux mètres de profondeur, d'installer des roches par-dessus et de remblayer le tout. Cette mesure permet de limiter toute tentative d'introduction par creusement sous la clôture et de maintenir un accès très difficile au LEET pour les ours noirs.

L'ensemble des travaux aurait dû se poursuivre à l'été 2020 jusqu'au début de l'automne, avant les premières chutes de neige. Cependant, ces travaux n'ont pas pu être réalisés en raison de la pandémie et de l'arrêt temporaire des activités au site minier entre la mi-mars et la mi-septembre 2020. Stornoway prévoit de reprendre les travaux d'aménagement de la clôture au LEET, notamment de la partie nord-est, dès le printemps 2021, soit après la fonte des neiges.

Gestion de l'ours noir

Réponse : Dans le cadre du Programme de suivi environnemental et social (PSES), une procédure de suivi de la faune terrestre a été développée (ENVS-3.3.11) et est appliquée au site minier depuis 2015. Stornoway dispose d'un plan de gestion de l'ours noir depuis avril 2019, qui a été envoyé au MFFP en juin 2019 et qui est disponible sur demande.

Le plan de gestion de l'ours noir est un outil à long terme, qui permet à Stornoway de travailler avec les diverses parties prenantes. L'ensemble des recommandations du plan de gestion permettent de mieux encadrer la présence de l'ours noir au site minier Renard. Depuis l'été 2019, Stornoway a poursuivi la gestion de l'ours noir à la mine Renard comme suit :

- Le nombre d'ours observés quotidiennement au LEET est noté dans le registre d'observations fauniques;
- Le plan de gestion a été communiqué au Comité Environnement afin de recueillir leurs commentaires et mieux répondre aux besoins des communautés autochtones, considérant que celles-ci sont utilisatrices du territoire et de l'ours noir comme ressource de chasse;
- Un loquet a été ajouté sur les couvercles de conteneurs installés sur le site minier, afin de verrouiller les portes coulissantes et de les rendre inaccessibles à l'ouverture par les ours;
- Stornoway a augmenté le nombre de dispositifs d'alerte installés le long des chemins piétonniers de la mine Renard dès le printemps 2020, afin d'optimiser la sécurité des travailleurs lorsqu'ils se déplacent sur le site minier.

- À la lumière des commentaires émis par les Cris concernant leurs préoccupations au niveau de la fréquentation du LEET par le loup, de l'augmentation de leur abondance et de la présence d'une tanière à proximité du LEET, le même suivi que celui demandé pour l'ours noir devrait être réalisé pour le loup afin de documenter sa fréquentation du LEET.

Réponse : Depuis la mise en route du projet Renard, le suivi de la grande faune inclut une surveillance du loup, notamment au LEET. Des caméras à déclenchement automatique sont placées autour du LEET. Stornoway enregistre les captures photographiques des caméras tout au long de l'année afin de répertorier les loups présents aux alentours du LEET et du site minier.

Stornoway tient également un registre d'observation faunique depuis 2016, qui compile toute observation faunique sur le site minier Renard et sur la route 167 Nord, dont les mentions de loups observés. Ces données sont présentées chaque année dans le Rapport annuel de suivi environnemental et social, publié sur le site internet de Stornoway.

Nous tenons à préciser sur ce point, que le nombre de mentions dans le registre faunique ne correspond pas à un nombre d'individus. Aussi, un même individu peut être plusieurs fois photographié par la caméra du LEET ou directement observé sur le site minier.

De fait, cette méthodologie d'observation est à considérer quand il s'agit de décrire la taille de la population de loups qui est visuellement observée par Stornoway au LEET et sur le site minier. Pour information, au cours des trois dernières années il y a eu :

- 4 (1) mentions de loup en 2018;
- 6 (5) mentions de loup en 2019;
- 5 (1) mentions de loup en 2020.

**la valeur entre parenthèses correspond aux observations relevées au LEET.*

Ces informations sont présentées dans le rapport annuel de suivi environnemental et social chaque année ainsi que dans le rapport de suivi de la grande faune.

Tel que prévu au PSES, le prochain suivi de la grande faune se déroulera en mars 2021. Stornoway a mandaté un consultant externe à cet effet. Un rapport sera produit et déposé aux autorités et parties prenantes.

2. « Nous vous demandons aussi de déposer une mise à jour de l'échéancier prévu pour le dépôt de la lettre et des rapports suivants »:

- « un état des lieux des activités réalisées sur le site de la mine dans le contexte actuel de la COVID-19 » :

Réponse : En raison du contexte lié à la COVID-19, Stornoway a dû cesser temporairement son exploitation minière sur le site de la mine Renard à compter de la mi-mars jusqu'en septembre 2020. Les ajustements suivants ont été effectués afin de se conformer aux restrictions gouvernementales établies pour l'industrie minière :

Durant ces six mois de fermeture temporaire, Stornoway a dû réduire la fréquence des transports aériens en raison de l'arrêt des opérations d'exploitation. Un vol d'entrée et un vol de sortie planifiés aux deux semaines ont été maintenus entre les ports d'attache (St-Hubert et Chibougamau) et le site minier Renard afin de transporter les travailleurs de maintenance en provenance et en partance de la mine;

Toute activité d'exploration ayant cessé sur le site minier, aucun camion dédié aux opérations n'y a circulé. Par ailleurs, l'équipe présente au site a été significativement réduite, passant de 275 travailleurs en moyenne par rotation de 14 jours à une vingtaine de personnes;

L'accès à la ville de Mistassini a été restreint et les autorités municipales ont interdit l'accès à toute personne extérieure à la ville.

-« (...) une lettre qui décrit de quelle façon ce contexte affecte les activités prévues au programme de suivi environnemental et du milieu social » :

Réponse : Les suivis inscrits au programme de suivi (PSES) de la mine Renard ont tous été maintenus, à l'exception des activités suivantes :

- *Suivi des travaux d'aménagement de la frayère à doré à Mistassini réalisés en août 2019*

En raison des restrictions d'accès instaurées à Mistassini dans le contexte de la pandémie, le suivi approfondi de la frayère à doré n'a pas pu être réalisé tel que prévu au printemps 2020. Seul un suivi visuel de l'intégrité de l'aménagement de la frayère à doré a pu être réalisé au cours de l'année 2020. Un rapport de suivi détaillé a été déposé à Pêches et Océans Canada (MPO) le 17 janvier 2021.

Stornoway communique régulièrement avec les représentants de Mistassini afin de valider si les accès sont autorisés en perspective du prochain suivi au printemps 2021.

- *Eaux minières - échantillonnages sur une fréquence hebdomadaire*

En raison de la diminution de la fréquence du transport aérien, l'envoi d'échantillons prélevés pour les eaux minières réalisé normalement sur une fréquence hebdomadaire, n'a pas pu être maintenu. L'échantillonnage des eaux minières aux deux semaines a été rigoureusement maintenu afin de répondre aux exigences de la Directive 019.

Stornoway en a informé :

- Madame Vicky Gagnon, inspectrice au Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) de Chapais pour le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) par courriel le 24 avril 2020; et,
- Monsieur Marc-André Cloutier, agent d'application de la loi pour Environnement Canada (ECCC) par courriel le 12 août 2020.

- *Qualité de l'air*

L'échantillonnage de la qualité de l'air doit être réalisé sur des périodes de 24 heures, une fois tous les six jours, conformément au calendrier du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA). Cependant, en raison du contexte de la COVID-19 et de la réduction du transport aérien à une fréquence de deux semaines en raison de l'arrêt temporaire des activités, l'échantillonnage aux stations de la qualité de l'air a dû être arrêté. Le suivi de la qualité de l'air a repris au 31 août 2020.

- *Qualité de l'eau de surface et des sédiments*

La campagne de suivi hivernal (mars) pour le suivi de la qualité de l'eau de surface et des sédiments n'a pas pu être réalisée en 2020. Seules quelques stations localisées à proximité des points de rejet des effluents ont été échantillonnées.

La mine Renard a repris graduellement ses activités d'exploration à compter de la mi-septembre 2020. Toutefois, le redémarrage des opérations, incluant le retour progressif de tous les employés, n'a été effectif qu'à la fin du mois d'octobre.

Considérant l'incertitude du contexte de redémarrage des opérations au site minier, la logistique prévisionnelle pour la réservation d'analyses en laboratoire n'a pu être établie. De plus, le nombre de travailleurs n'était pas suffisant pour permettre à nos employés de réaliser sécuritairement la visite de stations en milieu isolé.

Par conséquent, la campagne de suivi automnal (octobre) n'a pu être réalisée intégralement en 2020. Les mêmes stations visitées lors de la campagne hivernale de mars 2020 ont été échantillonnées.

- *Qualité des eaux souterraines*

Stornoway n'a pas pu réaliser les campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines à la mine Renard pour les mois de juin et de juillet 2020. La restriction de personnel au site minier n'a pas permis d'accéder de façon sécuritaire aux stations d'échantillonnage. La campagne de suivi automnal (début du mois d'octobre) a pu être effectuée dans son intégralité (site minier et LEET).

- *Registre des observations fauniques*

Durant la période d'arrêt des activités à la mine Renard, le suivi des observations fauniques a été maintenu. Toutefois, aucune mention de présence faunique sur la route 167 Nord n'a été relevée, puisqu'aucun camion n'y a circulé de la mi-mars à la mi-septembre 2020.

- *Autres suivis*

Tous les autres suivis inscrits au PSES de la mine Renard ont été réalisés, incluant le suivi de la frayère aménagée pour l'omble de fontaine à proximité de Mistassini réalisé le 25 septembre 2020.

Concernant le milieu social, Stornoway a mis en place et a présenté une formation sur la culture et les traditions des communautés autochtones. Ce support a été présenté en 2020 aux gestionnaires de Stornoway. Il sera également présentée tout au long de l'année 2021 aux travailleurs de la mine Renard. Cette présentation est sous format interactif et demeure disponible en tout temps sur demande.

- « (...) le rapport complet d'interprétation des résultats du suivi de la qualité de l'eau de surface et des sédiments dont il est question à la réponse de la QC-2 des réponses à la deuxième série de questions et commentaires » :

Réponse : Les résultats du suivi de la qualité de l'eau de surface et des sédiments est présenté dans le Rapport de suivi annuel de suivi environnemental et social du site minier.

Ce rapport est déposé chaque année à l'Administrateur et est publié sur le site internet de Stornoway. Le rapport annuel de suivi environnemental et du milieu social pour l'année 2019 a été déposé à l'administrateur le 23 octobre 2020.

Par ailleurs, en raison de la période d'arrêt temporaire au site minier, la campagne des études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE) a été reportée à l'été 2021. La compilation des données 2017-2019 pour l'analyse globale de la qualité de l'eau de surface et des sédiments sera réalisée dans le cadre des ÉSEE. Cette analyse permettra de déceler des tendances statistiques d'amélioration ou de dégradation de la qualité de l'eau de surface et des sédiments sur trois ans.

Les résultats de l'analyse seront présentés en février 2022 dans le rapport d'interprétation de suivi du 1^{er} cycle des ÉSEE afin de répondre au REMMMD (annexe 5, article 8) et à la condition 4.1. du CA global.

- « (...) le rapport de suivi des objectifs environnementaux de rejet (OER) mentionné à la section 3.5.5.1.2 du programme de suivi environnemental et à la réponse à la QC-6 des réponses à la deuxième série de questions et commentaires » :

Réponse : Selon la condition 2.5 du certificat d'autorisation global émis le 4 décembre 2012 pour le projet Renard, Stornoway doit produire un rapport de suivi visant les objectifs environnementaux de rejet (OER) trois ans après le début de l'exploitation générant un effluent. L'exploitation commerciale à la mine Renard a débuté en janvier 2017 et la production du rapport a été planifié pour l'année 2020.

Stornoway a mandaté un consultant indépendant pour la compilation des données à l'été et à l'automne 2020, afin de produire le rapport de suivi des OER et de répondre à la condition 2.5 du CA global. Le rapport sera déposé au COMEX et autres autorités au premier trimestre 2021.

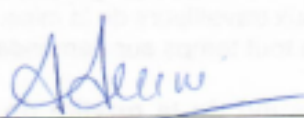
- « (...) le rapport annuel de suivi de l'aire de confinement de la kimberlite usinée modifiée (AKUM) de la section ENVS-3.3.14 du programme de suivi environnemental dont il est question à la réponse de la QC-10 » :

Réponse : Selon la condition 14 du certificat d'autorisation global émis le 4 décembre 2012 pour le projet Renard, Stornoway doit produire un rapport annuel de suivi de l'AKUM.

Le rapport de suivi de l'AKUM pour l'année 2019 est disponible et vous est envoyé en pièce jointe à la présente lettre. Le rapport de suivi de l'AKUM pour l'année 2020 est en préparation et sera déposé au cours du premier trimestre 2021.

Dans l'éventualité où des renseignements additionnels s'avèraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au (450) 616-0088, poste 6276 ou par courriel à aamri@stornowaydiamonds.com.

Espérant le tout complet et à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur le sous-ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Anissa Amri
Analyste en environnement
Les Diamants Stornoway (Canada) inc.

- C.C. Madame Maryse Godin, Coordonnatrice en environnement, Stornoway
Monsieur Martin Boucher, Consultant Environnement, Développement durable et Santé et sécurité pour Stornoway
Madame Dominique Lavoie, directrice, Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers, MELCC
Madame Marie-Lou Coulombe, chargée de projets, Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers, MELCC
Mme Kelly Leblanc, coordonnatrice évaluation environnementale et sociale, Gouvernement de la Nation crie
Mme Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive, COMEV
Mme Cynthia Claveau, directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MELCC
Mme Hélène Iracà, directrice régionale du centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MELCC

Pièces jointes :

- Rapport annuel de suivi de l'aire d'accumulation de la kimberlite usinée (AKUM) pour l'année 2019